



Procès-verbal de la séance du Conseil général de Clarmont

Lundi 25 novembre 2019 à 20h00

PV n°17

Ordre du jour :

1. Salutations et appel
 2. Approbation de l'ordre du jour
 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 juin 2019
 4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 octobre 2019
 5. Élections
 - 5.1. Secrétaire
 - 5.2. Délégué auprès de l'Association Scolaire Intercommunale Apples-Bière et Environs (ASIABE)
 6. Préavis municipal n° 03/11/2019 – Budget 2020
 - 6.1. Rapport de la Commission de gestion
 7. Adoption d'une résolution pour le renouvellement des emprunts
 8. Communications de la Municipalité
 9. Divers et propositions individuelles
-

1. Salutations et appel

M. Luc Fontolliet, Président, ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

M. Luc Fontolliet indique que Madame Annette Mann, Secrétaire *ad interim*, étant excusée, c'est Monsieur Rocco Tavaglione, Vice-président, qui fera office de secrétaire.

M. Rocco Tavaglione procède à l'appel.

28 membres sont présents, 7 membres sont excusés et 1 est absent.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

M. Luc Fontolliet demande si des personnes n'auraient pas été appelées.

Trois personnes se manifestent et sont priées de se présenter.

Mesdames Erika Favre (candidate au poste de secrétaire) et Nakissa Harami Moussavi assistent à la séance comme auditrices.

M. Luc Fontolliet procède à l'assermentation de Madame Dominique Bron et lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil.

L'assemblée est donc portée à 29 membres présents.

2. Approbation de l'ordre du jour

M. Luc Fontolliet explique que la Préfecture recommande que l'ordre du jour soit systématiquement approuvé par l'assemblée en début de séance. Étant donné que le Conseil siège, en principe, deux fois par année, ceci semble d'autant plus approprié.

M. Luc Fontolliet demande si quelqu'un souhaite proposer une modification de l'ordre du jour.

M. Luc Maurer propose d'ajouter un point 7 : « Adoption d'une résolution pour le renouvellement des emprunts ».

M. Luc Fontolliet demande si quelqu'un s'oppose à cette proposition, ce qui n'est pas le cas.

La parole n'étant plus demandée, l'ordre du jour est approuvé et comporte désormais neuf points.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 juin 2019

Le procès-verbal de la séance du 24 juin 2019 a été distribué avec les convocations.

M. Luc Fontolliet informe que le cinquième paragraphe du point 3 (page 2), est erroné et qu'il doit être supprimé. Seul le sixième paragraphe doit subsister dont le contenu est :

Luc Maurer précise également que la commune doit se prémunir d'un fond « Travaux et Urbanisme », afin de couvrir les frais inhérents aux nouvelles constructions par l'appui de prestations et de personnes externes, en qualité d'architecte pour l'étude des dossiers et le contrôle des chantiers.

M. Luc Fontolliet met le procès-verbal en discussion.

Mme Chantal Viande indique qu'à sa question sur la mise en place d'un système adaptatif ou de la suppression de l'éclairage public n'avait pas fait l'objet d'un non définitif mais que la question était restée ouverte.

La parole n'étant plus demandée, **M. Luc Fontolliet** remercie M. Stéphane Plattner pour sa rédaction et propose de passer au vote.

Le procès-verbal de la séance du 24 juin 2019 est adopté par 27 voix et 2 abstentions.

4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 octobre 2019

Le procès-verbal de la séance du 31 octobre 2019 a été distribué avec les convocations.

M. Luc Fontolliet met le procès-verbal en discussion.

Mme Christine Champrenaud Maurer demande pourquoi le nombre de participant a diminué d'une personne entre la séance du 24 juin 2019 et celle du 31 octobre 2019.

M. Luc Fontolliet répond que Monsieur Yves Giroud a quitté la Commune et donc le Conseil.

La parole n'étant plus demandée, M. Luc Fontolliet remercie M. Rocco Tavaglione pour sa rédaction et propose de passer au vote.

Le procès-verbal de la séance du 31 octobre 2019 est adopté par 28 voix et 1 abstention.

5. Élections

5.1. Secrétaire

M. Luc Fontolliet rappelle que le poste est occupé *ad interim* depuis le début de l'année et que le Conseil l'a chargé de trouver une solution.

M. Luc Fontolliet propose que la ou le futur-e secrétaire entre immédiatement en fonction et demande à l'assemblée si quelqu'un est intéressé par ce poste avant de présenter en quelques mots Mme Erika Favre et de passer au vote.

Madame Erika Favre est élue tacitement Secrétaire du Conseil et du Bureau électoral jusqu'à la fin de la législature en 2021.

5.2. Délégué auprès de l'Association Scolaire Intercommunale Apples-Bière et Environs (ASIABE)

M. Luc Fontolliet explique que suite au déménagement de M. Yves Giroud, un nouveau délégué doit être trouvé et passe la parole à Mme Roberta Gatabin, représentante de la Municipalité de Clarmont au sein du Conseil intercommunal de l'ASIABE, afin d'expliquer en quoi consiste ce poste.

Mme Roberta Gatabin, explique que la commune de Clarmont est représentée auprès de l'ASIABE par un membre de la Municipalité et un membre du Conseil et que les séances, généralement au nombre de deux par année, consistent essentiellement en l'approbation du budget et des comptes.

Mme Roberta Gatabin précise qu'un processus de révision intégrale des statuts de l'ASIABE est en cours et qu'il est primordial que Clarmont y soit représentée afin de faire entendre sa voix.

M. Luc Fontolliet demande à l'assemblée si quelqu'un est intéressé et souhaite se présenter pour ce poste.

Mme Olivia Gay fait part de son intérêt.

Madame Olivia Gay est élue tacitement Déléguée auprès de l'Association Scolaire Intercommunale Apples-Bière et Environs (ASIABE) jusqu'à la fin de la législature en 2021.

6. Préavis municipal n° 03/11/2019 – Budget 2020

M. Luc Fontolliet passe la parole à M. Luc Maurer, Syndic et Municipal en charge des finances, pour la présentation du budget.

M. Luc Maurer entame le passage en revue du budget 2020 et donne des explications lorsque c'est pertinent.

M. Luc Maurer explique notamment que les budgets 2019 et 2020 sont comparables au niveau des revenus et des charges mais souligne que le budget 2020 comporte un excédent de charges de CHF 48'000.-

M. Luc Maurer précise que les recettes ordinaires budgétées sont presque identiques que pour 2019 et ce, malgré le fait que le taux d'imposition communal ait baissé de 1,5 point ; la hausse prévisible de la population permettant de s'attendre à un équilibre.

M. Luc Maurer précise encore que les recettes extraordinaires ont été calculées sur une moyenne des dernières années (sans prise en compte des droits de successions qui sont très ponctuels).

M. Luc Maurer poursuit en donnant des explications sur le point 11. Administration :

- 110.301 : Hausse salariale liée à l'engagement de la nouvelle secrétaire communale. Le salaire de la secrétaire est désormais soumis à une cotisation au 2^{ème} pilier.
- 110.3180 : Hausse des honoraires du boursier communal. Les honoraires du boursier ont été discutés en collaboration avec la Commune de Vaux-sur-Morges et fixés à un tarif de CHF 95.- / heure. Après analyse, cette solution est la plus raisonnable pour le moment.
- 110.3180 : La Municipalité a mandaté une entreprise externe pour commencer un travail au niveau de l'archivage des documents afin de permettre la mise en place un système de Gestion Electronique des Documents (GED).
- 110.3182 : La mise en place de la GED sera réalisée en deux temps avec un début des travaux sur 2019 déjà afin de se mettre au niveau de ce qui se fait dans les autres communes et de simplifier le travail des Municipaux. Une collaboration serait faite avec Vaux-sur-Morges, qui a déjà investi dans ce système, afin de partager les outils (mais pas les données !) et de réduire les coûts.

M. Gérard Berguer demande si la formation de la secrétaire communale a aussi été budgétée.

M. Luc Maurer répond par l'affirmative.

M. Luc Maurer explique encore que le point 110.490 subit une forte baisse à la suite affectations directes réalisées pour simplifier les opérations comptables.

Au point 730.3652, M. Luc Maurer précise que la forte augmentation des frais AJEMA est basée sur le constat que ces charges subissent d'ores et déjà une forte hausse en 2019. Ceci s'explique par la mise en place effective du réseau, ce qui fait qu'il y a moins de liste d'attente et plus d'enfants utilisateurs. M. Luc Maurer rappelle néanmoins que plus d'utilisateurs signifie plus de parents qui travaillent et donc plus d'entrées fiscales pour la commune.

Mme Dominique Bron demande s'il y aura un impact négatif sur les subventions accordées pour les camps scolaires.

Mme Roberta Gatabin et **M. Luc Maurer** répondent que les budgets alloués ont déjà été votés. Il n'y aura donc pas de changement avant 2021.

Pour conclure, **M. Luc Maurer** confirme qu'en ce qui concerne l'ERM (page 3), les taxes liées aux micropolluants sont belles et bien prises en compte dans les budgets.

M. Luc Fontolliet remercie M. Maurer pour ces explications et demande si quelqu'un souhaite obtenir des informations supplémentaires sur le budget 2020, ce qui n'est pas le cas.

6.1. Rapport de la Commission de gestion

M. Luc Fontolliet passe la parole à **M. Jean-Pierre Broquet**, rapporteur, pour la lecture du rapport de la Commission de gestion.

La Commission relève que l'infrastructure informatique de la Commune s'oriente pour la gestion des archives à l'aide d'une GED vers un partenariat avec la Commune de Vaux-sur-Morges, ce qui implique une hausse importante mais réfléchie du budget.

De plus, la Commission souligne que l'impact du revenu des futurs nouveaux habitants liés à la construction en cours n'a pas été pris en compte sur le budget 2020, ce qui reste raisonnable.

En conclusion, la Commission propose d'accepter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

M. Luc Fontolliet remercie la Commission et son rapporteur pour le travail réalisé et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. Luc Fontolliet propose à la Municipalité de lire les conclusions du préavis et de passer ensuite au vote.

Le préavis 03/11/2019 – Budget 2020 est accepté à l'unanimité.

7. Adoption d'une résolution pour le renouvellement des emprunts

M. Luc Fontolliet passe la parole à M. Luc Maurer.

M. Luc Maurer rappelle que la Municipalité n'était pas opposée à la bascule d'impôts et à la baisse de 1,5 point du taux communal mais que ceci allait impliquer des mesures au niveau de la trésorerie.

Afin d'éviter tout problème de liquidité, la Municipalité souhaite saisir l'opportunité du renouvellement de l'emprunt n°5284.57.89 de CHF 400'000.- (actuellement à la BCV) pour abandonner l'amortissement annuel de CHF 50'000.- actuellement en vigueur.

Ceci permettrait de constituer un « coussin » pour palier à d'éventuels coups durs et de profiter des taux d'intérêts actuellement favorables (entre 0.5 % et 0.8 %), quitte à rembourser le montant cumulé d'un coup.

Afin de répondre aux exigences de la BCV, une décision du Conseil est requise à ce sujet.

En conclusion, M. Luc Maurer lit la demande faite par la Municipalité qui mentionne explicitement le renouvellement de l'emprunt n° 5284.57.89 de CHF 400'000.- et l'abandon du remboursement annuel de CHF 50'000 .-

M. Luc Fontolliet remercie M. Luc Maurer pour ses explications et ouvre la discussion.

M. François Gatabin demande si le fait de ne pas amortir l'emprunt améliore le résultat.

M. Luc Maurer répond qu'il s'agit là uniquement de trésorerie et que ceci n'a d'impact ni sur le compte pertes et profits, ni sur la péréquation ni sur le résultat.

M. François Gatabin demande si un délai peut être fixé afin de se prémunir d'une éventuelle hausse des taux d'intérêts.

M. Luc Maurer répond par l'affirmative. Après discussion, le délai a été fixé au 31 mai 2020.

M. François Gatabin demande si un appel d'offres sera fait.

M. Luc Maurer répond par l'affirmative.

La parole n'étant pas demandée, **M. Luc Fontolliet** passe au vote.

La décision de renoncer à l'amortissement annuel de CHF 50'000.- est acceptée par 27 voix et 2 abstentions.

8. Communications de la Municipalité

Mme Anouck Tschudi, annonce que le Film Vert au lieu du 27 au 29 mars 2020. Le film commun a déjà été choisi, il s'agit de « La Bataille du livre ».

Mme Roberta Gatabin, informe que le Bar'bouzet n'aura plus lieu car la Jeunesse n'a plus le temps pour l'organiser. Si des villageois sont intéressés à le faire, la Commune est à disposition (pour faire les tous-ménages par exemple).

M. Jean-Luc Fiechter, informe qu'il y a une nouvelle benne pour le verre à la déchetterie. Les containers actuels vont être vidés, puis enlevés ; merci de ne plus les utiliser.

M. Marc Tschudi intervient pour demander si la benne à papier sera aussi changée.

M. Jean-Luc Fiechter répond qu'elle ne va pas être changée pour le moment.

M. Luc Maurer, indique que suite aux dégâts de l'orage du 15 juin 2019, la Commission des eaux, constituée à la suite de cet événement, a œuvré et fait part de ses constats.

Des travaux ont déjà eu lieu en 2019 (curage, repérages vidéos) et se poursuivront en 2020 (notamment le nettoyage au Rovay) voire au-delà.

La Commission a de plus fait des propositions intéressantes dont celle de prolonger le muret près de la fontaine du Chemin du Rovay 1 afin de protéger l'habitation.

Mme Jessica Imesch Florian intervient en affirmant que des travaux liés à ce mur seront effectués même sans accord.

M. Luc Maurer répond que l'éventuel prolongement du mur se trouvant sur territoire communal, il ne peut pas être réalisé sans autorisation.

Mme Jessica Imesch Florian demande si la Municipalité reconnaît une part de responsabilité dans les dégâts provoqués par les intempéries.

M. Luc Maurer répond que les dégâts sont liés à plusieurs facteurs, le premier étant l'intensité de l'orage et qu'il ne souhaite pas ouvrir de polémique à ce sujet.

M. Luc Maurer conclut en disant que la Municipalité va mandater une entreprise pour évaluer les travaux et que la décision reviendra au Conseil.

M. Luc Maurer informe que deux petits mats ont été achetés pour le drapeau de la Commune et des Jeux Olympiques de la Jeunesse afin qu'ils tiennent en place.

Pour rappel, les JOJ auront lieu du 9 au 22 janvier 2020 et la Municipalité recommande d'y participer.

M. Marc Tschudi rajoute que tout est gratuit.

M. Luc Maurer continue en indiquant qu'une collaboration avec la Commune de Vaux-sur-Morges se précise au niveau de l'administratif (avec la GED) mais aussi au niveau de la voirie, du partage des infrastructures et des outils.

Au sujet de la déchetterie, Vaux-sur-Morges ne faisant pas partie de la future commune fusionnée de Haute-Morges, son partenariat avec Reverolle risque de prendre fin et souhaite discuter avec Clarmont pour une éventuelle collaboration.

Cela permettrait à Clarmont d'avoir des infrastructures plus grandes et d'élargir les heures d'ouvertures pour des charges identiques à maintenant.

Mme Annette Messerli demande comment ça va se passer avec le volume de déchets en plus et les voitures supplémentaires.

M. Luc Maurer répond que si les horaires sont agrandis, les voitures ne poseront pas de problèmes car les personnes ne viendront pas toutes en même temps. Au niveau des déchets, cela doit encore être analysé. Peut-être que des bennes plus grandes seraient installées ou des levages plus fréquents.

M. Luc Maurer reprend en disant que la législature en cours va se terminer au début de l'été 2021 et que Monsieur Jean-Luc Fiechter et lui-même ne vont pas se représenter.

Après quinze ans à la Municipalité, dont 10 en tant que Syndic ; M. Luc Maurer se dit confiant et précise qu'il s'agit là d'une tâche passionnante et très enrichissante.

Deux nouvelles personnes devront être trouvées.

Mme Roberta Gatabin, informe que les statuts de l'ASIABE vont être revus intégralement suite à la fusion et demande à ce qu'un groupe de personnes se penchent dessus. Le but serait de faire des commentaires sur les nouveaux statuts proposés.

M. Gérard Berguer demande s'il faut qu'une commission se penche déjà sur les statuts actuels.

Mme Roberta Gatabin informe que c'est possible et précise qu'il s'agit de quelque chose de nécessaire et important pour la Commune.

M. Luc Fontolliet informe qu'il est d'avis qu'une Commission soit spécifiquement créée à ce propos ; la Commission de gestion, des finances et ad hoc ayant déjà à traiter les affaires courantes.

M. François Gatabin demande si la tâche de Commission est d'élaborer les nouveaux statuts.

Mme Roberta Gatabin répond que la mission confiée se limite à relire et commenter les statuts qui seront rédigés par le Comité directeur de l'ASIABE.

M. Luc Maurer précise qu'il s'agit là d'un travail stratégique pour Clarmont car beaucoup de décisions et d'argent sont en jeu.

M. Gérard Berguer demande s'il s'agit de constituer rapidement une Commission afin de procéder à une analyse de l'existant en vue des nouveaux statuts.

Mme Roberta Gatabin répond par l'affirmative.

M. Luc Fontolliet invite les personnes intéressées à se faire connaître.
Personne ne se manifeste ; ce point sera repris à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. Luc Maurer informe que le sous-sol du bâtiment communal est très humide. Une entreprise a été mandatée pour contrôler tous les tuyaux. Un drain à l'angle du bâtiment direction Cottens n'aurait pas d'évacuation. Le problème pourrait être venir de là. Affaire à suivre.

M. Luc Maurer termine en informant l'acquisition de 5 nouvelles tables et 20 nouvelles chaises pour la salle du Conseil. Le matériel arriverait début 2020.

9. Divers et propositions individuelles

Mme Laurence Wächli demande si les indemnités des travaux communs ont été versées.

M. Luc Maurer répond que les instructions ont été données au boursier afin que le Syndic puisse distribuer, en personne, les enveloppes. Ce sera fait sous peu.

Mme Laurence Wächli informe que le Noël 2019 de Clarmont aura lieu les 12 et 13 décembre. Une yourte sera installée derrière la salle du Conseil.

Mme Danièle Staines informe que la chapelle de Clarmont n'est plus utilisée depuis deux ans et qu'un nouveau projet est en cours. Le but serait d'en faire un lieu accueillant pour les enfants et d'y enseigner, à leur niveau, l'histoire biblique. Les chaises seraient enlevées et des tapis seraient ajoutés afin de bénéficier d'un aménagement modulable, également utilisable pour autre chose.

Le budget est de CHF 4'650.- dont CHF 2'000.- pris en charge par l'Église qui a approché la Municipalité pour trouver un soutien logistique et financier.

M. Luc Maurer précise que la Municipalité trouve la proposition intéressante. De plus, il s'agit d'une obligation des Communes de mettre à disposition un lieu de culte, de l'entretenir et de le chauffer. Des propositions sont les bienvenues si quelqu'un sait quoi faire des chaises qui seront enlevées.

M. Andreas Brunner demande où en est la question des réflecteurs sur les candélabres.
M. Luc Vidoudez informe que, avant la pose de réflecteurs, les six premiers lampadaires coté Bussy seront abaissés au maximum durant la nuit pour tester la différence.

Mme Edith Viande demande pourquoi rien n'a été fait jusqu'à présent.

M. Luc Vidoudez indique que ça a trainé mais qu'il avait demandé que les demandes lui soient envoyées par emails et seulement une personne l'a fait.

Mme Jessica Imesch Florian signale qu'il y a une différence entre « diminuer » l'intensité et « cacher » à l'aide de réflecteurs et demande s'il ne serait pas possible de remettre les anciens réflecteurs.

M. Luc Vidoudez répond qu'en premier lieu l'abaissement doit être essayé. De plus, il n'est pas possible d'utiliser les anciennes pièces car elles ne sont pas de la bonne taille. Les tests seront effectués dans les semaines qui viennent.

M. Luc Vidoudez précise encore qu'il n'est en aucun cas envisageable d'éteindre ces candélabres, à cause de la route cantonale.

Mme Jessica Imesch Florian informe que le terrain de pétanque est déjà tout cassé et demande ce qui s'est passé.

M. Mathieu Viande répond que c'est lui qui l'a cassé et a déjà entrepris les démarches pour remettre en état.

M. Christian Viande demande s'il serait possible d'agrandir la salle du Conseil dans le local voirie.

M. Luc Maurer répond que cette possibilité a déjà été exposée mais qu'aucun devis n'a pour l'heure été demandé.

M. Gérard Berguer poursuit en demandant de regarder avec Vaux-sur-Morges pour faire un local commun pour la voirie.

M. Luc Maurer informe que c'est le local actuel de Clarmont qui était envisager à cet effet.

Comme la parole n'est plus demandée, **M. Luc Fontolliet** rappelle les dates importantes à savoir :

- 13 et 14 décembre 2019 : Noël de Clarmont
- 9 février 2020 : votations fédérales et élection complémentaire au Conseil d'Etat ;
- 23 novembre 2020 : séance ordinaire du Conseil général.

La date du prochain Conseil (mai-juin) sera communiquée prochainement.

M. Luc Maurer remercie la collaboration entre la Municipalité et le Conseil.

M. Luc Fontolliet clôt la séance à 21h50 et invite l'assemblée au traditionnel verre de l'amitié.

Clarmont, le 25 novembre 2019

En rouge : correctifs apportés à la suite d'une remarque formulée lors de la Séance du Conseil général de Clarmont du 7 septembre 2020.



L. Fontolliet, Président



E. Favre, Secrétaire